Sapeurs pompiers : Vers des prestations payantes?

27/03/2016 à 22h48

Une nouvelle mesure vient d'être adoptée par les responsables du département du Calvados. Certains services vont devenir payants à partir du 1er avril. Objectif ? Limiter les déplacements injustifiés. Pour certains, c'est une privatisation déguisée du service public.

Faire le 18, dans le Calvados cela pourra parfois coûter très cher. En moyenne dans le département, une centaine d'interventions sont déclenchées chaque jour. 10% d'entre elles ne seraient pas de réelles urgences. Elles seront désormais facturées. Par exemple, en cas de fausse alerte incendie, ce sera 463 euros. Autre cas : une personne tombe chez elle.
Elle appelle les pompiers, mais son état n'est pas grave : 241 euros. Pour les syndicats de pompiers, ces tarifs à la carte sont à l'opposé de leur mission de service public. Le Conseil général du Calvados suit l'avis de la Cour des comptes. Comme les budgets de secours sont réduits, il faut trouver de l'argent. Quatre départements pratiquent déjà ces interventions payantes.